

Témoins n°76

Témoins 76

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

Nouvelle série – n°76 – 2,30 €
janvier - avril 2020

PRESSE ET MÉDIAS

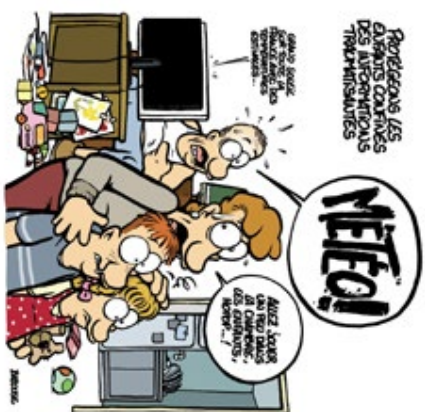
Ce que révèle la pandémie

de Covid-19

CALOIRE DRUILLE

Syndicat national des journalistes CGT 263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45 Courriel : snj@cgt.fr – Site Internet : www.snjcgt.fr

le
snj
cgt



Covid-19 : regardez mes «contenus éducatifs»

Il aura fallu la crise du Covid-19 pour que le ministre de la Culture se rende compte qu'« avoir des contenus jeunesse et éducatifs » dans les grilles de l'audiovisuel public pouvait être utile (entretien sur France Inter, le 16 avril). Promesse. Il y a peu encore, à une disparition certaine cet été, France 4 aurait-elle sauvé sa tête ? Cela reste à confirmer. Estampille « Nation apprenante » par l'Éducation nationale, la chaîne est vu assigner la mission de proposer des programmes pour compléter « l'école à la maison ». Avec notamment l'émission Lumni, à 9 h pour les élèves de primaire, 14 h pour les collégiens et 16 h pour les lycéens. C'est fou tout ce que cette crise sanitaire et sociale a permis de « découvrir » : le triste état de nos hôpitaux publics, la déconsidération pour un tas de métiers pourtant indispensables, le rôle primordial de la sécurité sociale...

Covid-19 : choisissez «le bon angle»

«Erreur 1 : ne pas choisir le bon angle. Erreur 2 : négliger la lumière. Erreur 3 : zapper l'étape bonne mine et maquillage.» C'est *Femme actuelle* qui nous met en garde : alors que « les conversations virtuelles via les applications sont des moyens de garder du lien avec nos proches, notre famille, nos amis », attention aux « erreurs à ne pas faire et qui enlaidissent lors d'une conversation vidéo ». Nous manquons ici de place pour reprendre tous les précieux conseils de l'article. Retenons tout de même celui-ci : ne mettez surtout pas « le téléphone portable en face de vous et à moins de trente centimètres de votre visage », car « selon une étude publiée dans le magazine médical britannique *JAMA Facial Plastic Surgery*, votre nez paraîtrait 30 % plus gros ». La crise du Covid-19 recèle des dangers insoupçonnés.

Covid-19 : sommez «l'alerte jaune»

« Ce terme «péril jaune» évoquait directement le concept développé à la fin du XIX^e siècle visant à alerter sur le danger de voir les peuples d'Asie gouverner le monde. Et manière, en creux, de relativiser justement l'éventuelle panique irrationnelle pouvant se répaner après l'apparition des premiers cas en France, ce qui était tout le propos du texte de cet éditorial. Un peu laborieuse, cette explication donnée par le *Courrier picard*, obligé de s'excuser après son éditorial et son titre de une du 26 janvier, «Alerte jaune », consacrés à ce « nouveau virus » qui, à l'époque, avait « déjà fait quarante et un morts en Chine » et « trois cas [...] confirmés en France ». La suite de l'explication est encore plus fumeuse : le titre était « à prendre au sens colorimétrique, à savoir dans une gradation du jaune au rouge » comme ces « alertes météo allant du vert au rouge en passant par le jaune et l'orange » Ouf ! nous voilà rassurés : rien à voir avec une surdose couleur de peau.

Témoins

Revue trimestrielle du

Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Wre

Ont collaboré à ce numéro :

Ludovic Friez, Emmanuel Wre,
Pinoles, Clotilde Duille, Ludovic Friez,
Dessins : Babouze, Clotilde Duille (dne dossier).

Impression : Allages (01 41 98 37 97),
Commission paritaire : 0923 S 06290,
N° ISSN : 1281-1343

Témoins

Nouvelle série, n° 76
Janvier - avril 2020

Sommaire

DOSSIER

Presses et médias : ce que révèle la pandémie de Covid-19.....	4
Pour que le chômage partiel s'applique aussi aux plus précaires.....	6
Les pigistes inquiets de leur baisse de revenu.....	8
Le virus de la régression sociale.....	8
Les « réformés » Macron en prennent un coup.....	9

ENQUÊTE

<i>Nice-Matin, France-Antilles, Les Cahiers du cinéma</i> : Niel encore et toujours.....	10
<i>Paris-Normandie</i> : la valse du patron de presse candidat aux municipales.....	14

ACTU MÉDIAS

Égalité femmes-hommes : l'auto-satisfaction ne suffit pas.....	16
AFP Services : un dangereux mélange des genres.....	17
Livre : une « enquête sur les coulisses de l'information ».....	17

VIE SYNDICALE

Stage : au centre Benoît-Fraxon, des journalistes CGT en formation.....	18
-------------------------------------------------------------------------	----

PORTRAIT DE RÉDACTION

Radio Bip : bisouline, impertinente et populaire.....	20
-------------------------------------------------------	----

JURIDIQUE

France Télévisions : la dure vie du journaliste candidat aux municipales.....	21
-------------------------------------------------------------------------------	----

INTERNATIONAL

Coopération et profits européens : le SNJ-CGT s'imprime.....	22
--------------------------------------------------------------	----

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Fax : 01 55 82 87 45 / Courrier électronique :
snj@cgfr.fr / www.snj.cgfr.fr / twitter.com/snjcgfr

En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat - snj@cgfr.fr ou 01 55 82 87 42 - tout changement d'adresse afin de tenir à jour vos fichiers et de vous envoyer au bon endroit. Témoins ou tout autre document.

Un système à bout de souffle

Lors d'une rencontre fin mai avec les syndicats de journalistes et quelques associations, le ministre de la Culture n'a pas lésiné sur les éloges en remerciant l'engagement des professionnels de l'information pendant le confinement. Inscrits parmi les « activités indispensables à la nation », les médias et leurs salariés ont bien sûr poursuivi leur mission. Naturellement. Sans se considérer comme des héros. Car, ne nous y trompons pas, les vrais héros, ce sont les soignants et tous ces travailleurs, dont beaucoup de femmes, d'habituellement invisibles, qui ont permis à la société de continuer à fonctionner et à la population de se ravitailler, travaillant très souvent dans des conditions indignes de la prétendue cinquième puissance mondiale.

Ni oublié ni pardonné

L'incurie de nos gouvernants, leurs mensonges successifs sur les matériaux de protection et sur les tests auront marqué la période. Il ne doit y avoir ni oublié ni pardonné. Après des décennies d'aveuglement idéologique libéral, de coups dans les services publics, d'explosion des inégalités, la pandémie de Covid-19 est un spectacle révélateur de l'impasse économique et sociale dans laquelle nous nous trouvons. Et donc de l'urgence à définir des « alternatives au capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire », comme le propose l'appel signé par la CGT et une trentaine de syndicats et associations.

Pour cela, nous avons également besoin d'un autre système médiatique. Là aussi, beaucoup est à reconstruire et à imaginer. Mais les maux de la profession et les remèdes – souvent partagés entre les syndicats – sont connus depuis longtemps : manque d'indépendance, précarisation, dégradation des conditions d'exercice du métier doivent être combattus par un renforcement de la loi anticoncentration, l'indépendance juridique de l'équipe rédactionnelle, un conditionnement des aides à la presse au respect des règles sociales... Rien de nouveau sous le soleil mais la mobilisation doit s'amplifier.

Pendant le confinement, les groupes de presse ont largement profité du chômage partiel et les affaires ont continué. Xavier Niel poursuit ses achats (*France-Antilles*, bientôt *Paris-Turf*?), Patrick Drahi change de stratégie et fait croire à sa volonté de sanctuariser l'indépendance de *Libé*. Lagarde tente de se sauver, Rossel veut mettre la main sur *Paris-Normandie*... Comme quoi le secteur – pourtant réputé en crise – attire toujours. Mais il est à bout de souffle. À l'image de la distribution de la presse et de la fin programmée de *Pressalib*. Avec, à la clé, déjà 510 emplois supprimés dans les SAD (départs en régions) en raison de leur liquidation par le tribunal de commerce de Paris. Un épilogue qui en dit long là encore sur la volonté des pouvoirs publics de liquider le système coopératif, déjà en suris depuis la réforme de la loi Bichet de 2019, et sur l'aveuglement des quotidiens et des magazines, incapables de s'entendre. Le SNJ-CGT soutient les camarades des SAD dans leur volonté de proposer des alternatives via la constitution de coopératives.

Un vrai big bang des médias

Dans ce dossier comme dans beaucoup d'autres – et en particulier la possible suppression de France 4 et France O –, le ministre de la Culture est attendu au tournant. Si Franck Riester a permis la publication d'un décret favorisant le chômage partiel des journalistes pigistes (sans exigence de la carte de presse ni conditions de revenu), beaucoup de patrons n'ont pas joué le jeu. Et très peu ont aligné les sort des journalistes pigistes sur les permanents quand la rémunération était complétée pour ces derniers par l'employeur. Ce non-respect des lois n'est plus acceptable. Tout comme les pressions de toutes formes contre le travail des journalistes : nouvelle convocation à l'IGNP d'un conservateur de Médiapart, proposition de loi pour interdire de filmer les forces de l'ordre, création par l'Élysée d'une banque d'articles de presse « choisis » sur la pandémie... Alors oui, M. Riester, il nous faut un big bang dans les médias. Mais un vrai et à tous les niveaux. ■

Emmanuel Wre, secrétaire général du SNJ-CGT

*Press*e et médias

CE QUE RÉVÈLE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Si certaines entreprises se sont correctement comportées avec leurs salariés, d'autres patrons se sont posé beaucoup moins de questions. Gestion dilettante de la crise, prises de risques imposées aux salariés, tentative de mise sur la touche d'une élue... la vigilance des représentants du personnel est souvent mise à rude épreuve.

Dossier réalisé par Ludovic Finez ▶▶



«O

n a affaire à un grand amateurisme de notre patron. On est tous inquiets devant la perspective de licenciements massifs : ils ont arrêté la parution de *Grazia*, la régie pub est à 50 % de son activité habituelle... » Ce journaliste travaillait il y a encore peu pour Mondadori France. Depuis la reprise des magazines du groupe, il est désormais salarié de Reworld Media, qui gère la crise du coronavirus comme il a géré le rachat : la hache. Recruté fin mars, ce témoignage reflète le désarroi au sein du groupe. « Un flou très inquietant est entré en direction de Reworld Media, rien n'est écrit noir sur blanc », poursuit-il. Il évoque des retours d'Italie de journalistes, notamment de la « fashion week » à Milan, sans que cela ait entraîné de mesures particulières de protection ni d'alerte du médecin du travail. « Il y a une réelle mise en danger des salariés », assure-t-il.

“Pour les municipales, nous étions tous réunis au siège, avec buffet et réunions”

Des risques, les journalistes qui ont couvert le premier tour des élections municipales, le 15 mars, en ont également pris, tant les autorités ne semblaient pas avoir pris la mesure de la gravité de la situation, pourtant deux jours après la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées, universités... Ce qui explique probablement une partie au moins des dizaines de contaminations enregistrées dans les antennes régionales de France 3. « Beaucoup sont scandalisés de la légèreté avec laquelle *Le Républicain Lorrain* traite le problème. Par exemple, pour les municipales, nous étions tous réunis au siège, nous avons eu le buffet traditionnel et les réunions classiques », témoigne cette autre journaliste. Le 24 mars, elle travaillait encore dans une agence locale, avant d'être placée en télétravail chez elle. « Il n'y a aucun masque, aucun gel hydroalcoolique ni rien pour désinfecter les bureaux, expliquait-elle à l'époque. J'ai demandé à la femme de ménage de ne laisser un spray. » « Le "Régip" n'a rien fait tant qu'il était pas au pied du mur et je suis très en colère,

confiah cinq jours plus tard cette autre journaliste, secrétaire de rédaction dans le quotidien régional. Les journalistes de terrain ont été les premiers à télétravailler, parfois contraints par la « quatorzaine », le patron refusant que les SK télétravaillent. Nous avons donc appris un jour que notre chef de service était en quatorzaine personnelle pour avoir été proche d'une personne contaminée, mais pour nous, rien. [...] Il a fallu que les élus du CSE bataillent dur à nouveau pour que nous puissions être enfin équipés de matériel pour télétravailler. » Elle évoque aussi le cas de ce « photographe en cours de quatorzaine (son agence ferme) pour cause de contact infecté) » à qui la direction a demandé « de retourner sur le terrain, parce que "de loin, il peut faire des photos". L'intervention d'un élu a obligé la direction à revenir en arrière, plaidant « un flottement, une mauvaise interprétation, une erreur ».

“Décision punitive et discriminatoire”

Chez Plurimedia aussi, la direction a fait fort. Cette agence de presse « spécialisée dans les contenus liés à la télévision, au cinéma, aux spectacles vivants et aux loisirs » a été revendue en mars 2019 par Lagardère au groupe polonais Media-Press TV. Le 9 avril, la direction a voulu mettre sur la liste des salariés en chômage partiel une journaliste rédactrice-économographe, élue suppléante SNJ-CGT au CSE. « Il s'agit de la seule salariée du service icono à être affectée, ne laissant pas de doute quant à la véritable motivation de cette décision, punitive et discriminatoire », commentent le SNJ-CGT Sud Culture et la CPDT-F3C, dans un communiqué commun. Les trois syndicats précisent quel « fait partiel des trois salariés protégés visés par les licenciements décidés dans le service icono en décembre dernier », en attente de « la décision de l'inspection du travail ». Le communiqué souligne qu'« il n'est pas possible de placer un salarié protégé en chômage partiel sans son accord, sauf si la mesure concerne tout l'entreprise ou tout le service dans lequel il travaille. La direction a donc été obligée de revenir en arrière. »

Pour que le « chômage partiel » s'applique aussi aux plus précaires

Les journalistes pigistes ont, comme leurs collègues permanents en CDI, droit aux mesures de chômage partiel quand l'entreprise en fait la demande. Cela devrait être évident, mais ça va mieux en le précisant dans un décret.

Le décret « portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle » du 16 avril « précise les modalités de calcul de l'indemnité et de l'allocation d'activité partielle au titre des salariés dont la durée du travail est décomptée en jours, en fixant les règles de conversion des jours ou demi-journées de travail en heures et pour ceux qui ne sont pas soumis aux dispositions légales ou conventionnelles relatives à la durée du travail ». Soit « les règles applicables au personnel navigant de aviation civile, aux journalistes pigistes, aux voyageurs représentants placières, aux salariés à domicile rémunérés à la tâche, aux artistes, techniciens et ouvriers du spectacle vivant et enregistré, ainsi qu'aux mannequins ».

Pour les journalistes pigistes, aucune condition de revenu minimum n'est retenue, pas plus que l'obligation de détenir la carte de presse, plus difficile à obtenir pour les précaires que pour les autres. Ce texte est le résultat d'un long bras de fer avec les organisations

patronales de la presse et des médias, par l'intermédiaire du ministère de la Culture. Il est aussi le reflet de la mobilisation de l'ensemble des organisations syndicales représentatives de journalistes (SNJ, SNJ-CGT, CPDT-Journalistes, SGI-FO) et de nombreux collectifs et associations de journalistes. Les journalistes éligibles au chômage partiel sont ceux qui disposent dans l'entreprise en question d'au moins trois bulletins de salaire dans les douze mois précédents, dont deux dans les quatre derniers ou qui ont collaboré à la dernière parution en date pour les publications trimestrielles.

Un dispositif à "mettre en place selon les règles définies"

Dans un communiqué commun, ces organisations se rejoignent « de cet accès enfin facilité » mais demandent « aux employeurs de contacter chacun des journalistes pigistes qui travaillent pour eux et de les informer des mesures mises en place » et « de mettre en place le chômage partiel des journalistes pigistes selon les règles qui viennent d'être fixées ». « Nous serons vigilants sur leur application dans les médias. Nous veillerons à ce que nul n'en soit écarté », préviennent-elles, listant « des catégories de journalistes pigistes dont la situation est particulièrement compliquée », notamment ceux travaillant dans « des rédactions sportives et ceux spécialisés dans la culture qui, pour la plupart, sont sans travail depuis le début du confinement et parfois même avant, les photographes qui, pour une grande majorité, se trouvent eux

aussi sans travail du fait de l'épidémie », les « petites postes », ceux qui ont « de multiples et "petites" collaborations », « les journalistes pigistes débutants, a priori les plus fragiles et aux revenus les plus faibles, et pour lesquels des faibles revenus sont d'autant plus vitaux » ou encore ceux « travaillant à l'étranger pour des médias français ».

« Nul ne doit être laissé sur le bord du chemin », proclame le communiqué commun, qui rappelle que « les journalistes pigistes sont le plus souvent rémunérés après parution de leurs articles, que leurs salaires de mars et avril correspondent alors à des piges relâchées avant le confinement et que le confinement lui-même impactera leurs bulletins de salaire suivants ». D'où la revendication « que les mesures de chômage partiel soient protégées pour les journalistes pigistes au-delà du 31 décembre 2020 et aussi longtemps que nécessaire de façon à pouvoir compenser leurs pertes de revenus sur tous les prochains mois ». Mais aussi que, « pour les journalistes pigistes inscrits à Pôle emploi, leurs droits à l'ARE (aide au retour à l'emploi) soient maintenus pour toute la durée de la crise ».

Enfin, comme un tel décret ne résoudra malheureusement pas tout et que certains ne rempliront pas les critères d'éligibilité, les syndicats, associations et collectifs de journalistes appellent « les organisations patronales, Audients et l'État à créer un fonds d'aide exceptionnelle pour soutenir financièrement les journalistes pigistes, travaillant de manière occasionnelle et ayant de multiples et nombreux employeurs ».

Un guide pratique édité par le SNJ-CGT

Tout le jeu est maintenant l'application du dispositif dans les entreprises. Le SNJ-CGT a ainsi édité un guide à destination de ses élus et mandatés et un autre à destination des journalistes pigistes afin qu'ils vérifient eux-mêmes s'ils sont éligibles et à combien ils peuvent prétendre : rappel des critères, calcul de la « rémunération moyenne de référence », du « coefficient de référence », conversion en « montant horaire », détermination de la « perte de rémunération », du « nombre d'heures non travaillées et indemnibles »... Le tout complété de quelques cas pratiques d'illustration et de conseils, tel celui-ci : « Vérifiez bien à quel taux vous êtes indemnisés les journalistes permanents dans l'entreprise à laquelle vous collaborez : le taux minimal est 70 % de la rémunération brute. Certaines entreprises de presse assurent le maintien de 100 % du salaire net : il faut exiger le même traitement pour les journalistes rémunérés à la pige ». Sans oublier de contacter les délégués syndicaux et élus de l'entreprise, quand ils existent, à commencer par ceux du SNJ-CGT.

LES PIGISTES INQUIETS de leur baisse DE REVENU

Le SNJ-CCG a lancé une enquête pour cerner au mieux la diversité des situations rencontrées par les journalistes pigistes et tenter d'anticiper les difficultés. Au moment de boucler ce numéro de *Témis*, ils étaient 245 à avoir répondu, dont 83 % détenteurs de la carte de presse, travaillant pour la presse magazine (46 %), la presse quotidienne ou hebdomadaire d'actualité (42 %), la presse spécialisée (23 %), la télévision (16 %), le web (13,5 %) et la radio (5 %). Parmi eux, essentiellement des rédacteurs et rédactrices (71 %), des photographes (9 %) et des secrétaires de rédaction (5 %).

Près des trois quarts sont avant tout préoccupés par l'impact de la chute d'activité et sur leurs revenus dans les prochains mois. Près de deux tiers (63 %) font face à une baisse

générale des commandes, la moitié voient une partie ou moins de leurs commandes annulées et 47 % sont dans l'impossibilité de travailler, à cause par exemple de l'annulation d'événements ou de l'impossibilité de trouver des interlocuteurs pour leurs sujets. Un cinquième d'entre eux font part d'autres « difficultés importantes » pour travailler, telles que la présence des enfants à la maison.

Souvent mal informés

Sur les 245 répondants, 72 continuent de sortir pour travailler (dont 9 expliquent se l'être vu imposer par leur employeur), 19 seulement ont obtenu des protections de leur employeur et 9 ont rencontré des problèmes avec les forces de l'ordre. Concernant le dispositif d'activité partielle, l'enquête a été lancée avant la publication du décret sur l'application de l'activité partielle aux journalistes pigistes.

Le virus de LA RÉGRESSION SOCIALE

La crise sociale liée à la pandémie a entraîné la mise en place de nombreux dispositifs d'exception. Mais aussi la publication d'ordonnances qui sont de véritables attaques contre le droit du travail.

La mesure la plus choquante est celle qui consiste à porter la durée maximale de travail à 12 heures quotidiennes au lieu de 10, 60 heures hebdomadaires au lieu de 48 et 12 heures pour le travail de nuit au lieu de 8.

Jusqu'à 60 heures de travail hebdomadaire !

La mesure la plus choquante est celle qui consiste à porter la durée maximale de travail à 12 heures quotidiennes au lieu de 10, 60 heures hebdomadaires au lieu de 48 et 12 heures pour le travail de nuit au lieu de 8.

La mesure la plus choquante est celle qui consiste à porter la durée maximale de travail à 12 heures quotidiennes au lieu de 10, 60 heures hebdomadaires au lieu de 48 et 12 heures pour le travail de nuit au lieu de 8.

Le principe du repos dominical est assoupli et la durée minimale du repos entre deux journées de travail est réduite à 9 heures au lieu de 11. Selon l'ordonnance, ces dérogations

un tiers ne savent pas ce qu'il en est dans leur entreprise, un autre tiers travaillent dans des entreprises qui n'ont pas fait de demande d'activité partielle. Environ 10 % déclarent savoir qu'ils ont accès à l'activité partielle, 19 % travaillent pour des entreprises ayant bien fait une demande mais qui n'inclut pas les pigistes, et 4 % n'ont pas assez de piges pour être inclus dans le dispositif. Ce qui montre l'ampleur du travail restant à mener, d'autant que près de la moitié (48 %) ne connaissent pas leurs représentants syndicaux, tandis que 38 % les connaissent grâce à l'information donnée par les syndicats et 14 % par l'entreprise.

Les congés payés et les journées de repos, dont les RTT, sont également dans le viseur du gouvernement. Un employeur peut ainsi, sous réserve d'un accord de branche ou dans son entreprise, imposer à ses salariés de modifier les dates de prises de congés payés, jusqu'à six jours. Pour ce qui est des autres jours de repos (RTT, journées posées sur un compte épargne-temps...), l'employeur a même pas besoin d'un accord pour les imposer ou les modifier, et avec un jour de délai de prévenance seulement. Là, la limite est posée à dix jours. Le tout, comme pour les dérogations au temps de travail, pour une période qui s'étend jusqu'à la fin de l'année. Des accords ont été signés dans des entreprises, ainsi que dans les branches de la métallurgie (éroude aux conventions collectives qui lui sont rattachées : bijouterie, froid, machinisme agricole, services automobiles...) et du sport. Dans la métallurgie, l'accord porte jusqu'au 31 août et dans le sport jusqu'au 31 octobre. Surtout, aucune contrepartie n'a été accordée : du perdant-perdant pour les salariés. Le chômage exercé par le patronat est habituel : la menace des licenciements et des fermetures d'entreprise. Dans les médias, seule la FNPPS (Fédération nationale de la presse d'information spécialisée) a, un temps, essayé de mettre sur la table la signature d'un tel accord, avant d'y renoncer.

Hold-up sur les congés payés et les RTT

Les congés payés et les journées de repos, dont les RTT, sont également dans le viseur du gouvernement. Un employeur peut ainsi, sous réserve d'un accord de branche ou dans son entreprise, imposer à ses salariés de modifier les dates de prises de congés payés, jusqu'à six jours. Pour ce qui est des autres jours de repos (RTT, journées posées sur un compte épargne-temps...), l'employeur a même pas besoin d'un accord pour les imposer ou les modifier, et avec un jour de délai de prévenance seulement. Là, la limite est posée à dix jours. Le tout, comme pour les dérogations au temps de travail, pour une période qui s'étend jusqu'à la fin de l'année. Des accords ont été signés dans des entreprises, ainsi que dans les branches de la métallurgie (éroude aux conventions collectives qui lui sont rattachées : bijouterie, froid, machinisme agricole, services automobiles...) et du sport. Dans la métallurgie, l'accord porte jusqu'au 31 août et dans le sport jusqu'au 31 octobre. Surtout, aucune contrepartie n'a été accordée : du perdant-perdant pour les salariés. Le chômage exercé par le patronat est habituel : la menace des licenciements et des fermetures d'entreprise. Dans les médias, seule la FNPPS (Fédération nationale de la presse d'information spécialisée) a, un temps, essayé de mettre sur la table la signature d'un tel accord, avant d'y renoncer.

Liste des "secteurs indispensables" : un tabou gouvernemental

Il est en revanche un débat, porté depuis le début de la crise par la CGT, que le gouvernement n'a jamais voulu aborder, celui de la définition d'une liste des secteurs indispensables, dans lesquels l'activité aurait pu se poursuivre. À condition bien sûr pour les salariés de la faire dans les conditions maximales de protection, de sécurité et de santé. Cette liste aurait également défini en creux les secteurs où l'activité devrait s'arrêter, d'une part pour contribuer à contenir la propagation du virus en limitant au maximum les déplacements et les contacts d'autre part en remplaçant les équipements de protection - dont le manque est un problème majeur de cette crise - aux secteurs indispensables. L'Italie et l'Espagne ont su mettre autour de la table le gouvernement, les organisations syndicales et patronales, les organisations syndicales et patronales pour aboutir à de telles listes. En France la CGT s'est mise seule au travail, intégrant notamment dans les secteurs indispensables les soins et la santé, l'industrie agroalimentaire, les commerces alimentaires, l'énergie,

LES "RÉFORMES" MACRON en prennent un coup

J'ai décidé que toutes les réformes en cours seraient suspendues, à commencer par la réforme des retraites.

Cette phrase, Emmanuel Macron l'a prononcée dès son allocution télévisée du 16 mars, annonçant le début du confinement pour le lendemain.

Suspendue ? Reportée ? Annulée ? En tout cas, si le gouvernement souhaite persévérer dans ce domaine, la fenêtre est très étroite. De gros travaux de toiture étaient prévus au Palais-Bourbon, entraînant sa fermeture de début juillet à fin septembre. Or les députés ne peuvent siéger ailleurs. Ensuite, les énergies seront concentrées sur les discussions budgétaires. Quant à un examen du projet de loi en 2021, un an avant l'élection présidentielle, rien n'est moins sûr.

L'autre projet gouvernemental qui fait les frais de la crise du coronavirus, c'est celui sur l'assurance-chômage. Pour le moment, le deuxième volet, qui devait s'appliquer au 1^{er} avril, est reporté au 1^{er} septembre. Il s'agit des règles de calcul de l'indemnité chômage. En prenant en compte les jours travaillés et les jours non travaillés dans la détermination du salaire journalier de référence, ces nouvelles règles pourraient certes amener à un allongement de la durée d'indemnisation mais aussi à une baisse considérable de l'indemnité journalière (lire *Témis* n° 75). Le premier volet, mis

« mise à disposition de vingt masques chirurgicaux par salarié et par semaine ainsi que de solution hydro-alcoolique. [La] réalisation de tests biologiques par les services de santé au travail. [La] création d'une obligation spécifique pour l'employeur d'appliquer et de faire respecter les mesures d'hygiène et de mettre en conformité les locaux et les postes de travail pour assurer le respect des gestes barrière [...] ». La réponse est tombée le 18 avril : demande rejetée par le Conseil d'État.

Même LREM commence à douter...

Pour le moment, seules des décisions pour faire face à l'urgence ont été prises. Un décret du 14 avril a prolongé jusqu'à fin mai l'indemnisation des privés d'emploi qui arrivent en fin de droits pendant la période de confinement. La période de recherche des droits a également été augmentée de la durée du confinement. La CGT continue de revendiquer « l'annulation d'urgence de toutes les mesures régressives depuis le 1^{er} novembre 2019 et la mise en place d'une véritable sécurité sociale intégrale, permettant à assurer un revenu de remplacement à toutes les personnes qui sont privées de l'exercice de leurs droits au travail ». Si Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, repousse une annulation de la réforme, les discours semblent cependant changer. Même LREM s'est déclarée pour une « rediscussion avec les partenaires sociaux d'un assouplissement des critères d'éligibilité à l'assurance-chômage »...

NICE- FRANCE- CAHITIERS MATTIN ANTILLIENS DU CINÉMA NITTO encore et toujours

C'est une vraie boulimie de titres de presse qui semble animer ces derniers mois le patron de Free et copropriétaire du *Monde* Xavier Niel. Une bonne action pour sauver des titres en difficulté ou une stratégie qui place l'influence de la presse sur un échiquier politique ?

Dossier réalisé par Ludovic Finez



acrise du Covid-19 a un peu éclipsé la nouvelle, mais le tribunal de commerce de Fort-de-France a bien validé le 17 mars la proposition de rachat par Xavier Niel des trois quotidiens du groupe France-Amillès, à la Martinique, à la Guadeloupe et en Guyane (France-Guyane). Depuis le 1^{er} avril, la holding gwynéenne de Xavier Niel, NJP Presse, est donc aux commandes. Sur le site Internet des trois titres, un message daté du même jour et titré « À nos lecteurs » explique ainsi qu'« à compter de ce jour, les rédactions des trois régions des Antilles-Guyane sont à nouveau en droit de pouvoir récolter, traiter et diffuser des informations sous le titre France-Amillès ».

« La guerre » sanitaire est toujours en cours et son issue reste incertaine. Pour contribuer à la gagner, les rédactions de France-Amillès et France-Guyane s'engagent à vous apporter autant sur cette agissante actualité que sur d'autres le maximum d'informations vérifiées et vérifiables en résistant au mieux à la pression panique que fausses informations (*fake news*), proclame le groupe de presse. Le texte précise également que « pour l'instant, seuls [les] sites Internet [du groupe] sont ouverts et permettent un accès gratuit à tous [les] articles ». La « date d'un retour des quotidiens papier » étant repoussée à plus tard. Enfin, une rapide mention rappelle que « cette reprise des sociétés n'a pu se concrétiser qu'avec la mise en place d'un plan social de restriction des personnels ». Car si la reprise par Xavier Niel a évité que les 235 salariés du groupe se retrouvent tous sur le carreau, son offre ne concernait le 3 mars, jour de son dépôt, que 114 personnes, un chiffre finalement porté à 126 une semaine plus tard.

Un feuilleton à rebondissements

L'histoire de cette reprise, c'est aussi celle d'un feuilleton à rebondissements. Créée en 1964 la société France-Amillès est placée en redressement judiciaire en juin 2019. L'ancienne filiale de Hersant est déclarée en liquidation fin janvier. Les quotidiens de Martinique et de Guadeloupe et de Guyane cessent de paraître début février. Leur fineste sort semble réglé quand, le 20 février, le tribunal a déclaré de provision exceptionnelle l'activité jusqu'au 10 mars, pour permettre à NJP Presse de déposer une offre de reprise.

Que s'est-ce qui a décidé le patron de Free et copropriétaire du Monde à s'intéresser, hors délais, à la situation de France-Amillès, alors qu'il ne l'avait pas fait jusque-là ? Une sollicitation politique pour éviter au pouvoir

politique d'avoir à porter une disparition qui aurait décerné à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Guyane le peu enviable trophée des trois premiers départements français privés de quotidien local ? Dans ce cas, l'investissement de Xavier Niel dans ces titres est-il destiné à durer ou juste à répondre à l'échéance ?

La puissance publique n'est de toute façon pas absente du projet, estime à 8 millions d'euros, dont seulement 3,5 millions d'euros déboursés par NJP. Le reste est constitué de subventions publiques du ministère de la Culture et des collectivités territoriales de Guadeloupe et de Martinique, complétées par un prêt du Fonds de développement économique et social. NJP prévoitrait, par ailleurs, de centraliser l'impression des titres en Guadeloupe et d'organiser des livraisons par bateau ou par avion pour la Martinique. En Guyane, l'impression, qui ne devrait reprendre que dans un deuxième temps, serait sous-traitée.

Presse quotidienne régionale et élections municipales

Les liaisons dangereuses entre presse et politique sont aussi anciennes que l'existence de la presse. Et, depuis longtemps, les grands groupes industriels et financiers ont compris tout l'intérêt, pour leur business comme pour leur influence, de se diversifier dans les médias. On ne reviendra pas sur l'épisode qui a amené Xavier Niel à mettre la main sur *Le Monde*, en compagnie de Pierre Bergé et Matthieu Pignasse (surtout nommé le rto « BNP ») et sur ceux qui ont suivi. Passons directement à juin 2019, quand Xavier Niel annonce dans un communiqué être « entré en négociation » pour acquérir, « via sa holding personnelle NJP et dans des délais courts, une participation majoritaire au sein de la société Aventir Développement détenue par le groupe belge Netlys », qui détiend depuis 2016 34 % de Nice-Matin/Var-Matin. C'est alors une surprise car, depuis plusieurs mois, Netlys négocie avec le milliardaire franco-ibamaïskandar Sara, propriétaire du très droitier hebdomadaire *Valents actuelles*.

À l'époque, si on ne pouvait deviner les péripéties qui suivraient à cause de la crise du Covid-19, c'est déjà la bataille des municipalités de 2020 qui se profile. Et l'hypothèse Niel pour la reprise de Nice-Matin avait les faveurs du maire LR (mais favorable à un rapprochement avec LREM) de Nice Christian Estrosi, tandis que son rival Eric Ciotti, lui aussi LR, penchait pour Sara. Laurent Mauduit résumait ainsi la question que tout le monde se posait dans un article publié



BIBACUS

par Mediapart : « Alors, est-ce l'hygiène qui a piloté l'intervention de Xavier Niel pour sauver le soldat Estrosi et lui permettre de conserver la mairie de Nice ? »

Dans le n° 73 de *Témoin*, nous ajoutons cette question : « Quel sort pour les 66 % de capital toujours détenus par 457 salariés du journal via une société coopérative ? » Une assemblée générale des copérateurs est convoquée en juillet 2019 et, à l'époque, un militant SNJ-CGT salarié du groupe résume l'alternance entre les deux investisseurs comme celle de choisir « entre deux maux le moins pire ». « D'un côté, un marchand d'armes défenseur d'idées de la droite extrême ; de l'autre, un oligarque de la presse ». ajoutons-nous dans *Témoin*. Le 12 juillet, les salariés actionnaires sont 60 % à se prononcer pour l'offre d'Iskandar Sara et 39 % seulement pour celle de Xavier Niel. Ce qui n'empêche pas ce dernier d'annoncer le même jour qu'il a bien pris le contrôle de 34 % du journal en rachetant 51 % d'Aventir Développement, la holding de Netlys. Et fin juillet, Iskandar Sara annonce qu'il jette l'éponge devant l'hostilité d'une partie de la rédaction. Cette entrée à deux fois dans le journal n'est cependant qu'une première étape pour Xavier Niel car, en février dernier, il finalise sa prise de pouvoir en devenant le seul actionnaire du quotidien régional. Les coopérateurs approuvent en effet ce qu'ils avaient rejeté sept mois plus tôt, à savoir la

réflexion sur le rayonnement de la revue en ouvrant celle-ci sur l'extérieur. [...] La revue a toujours été à la fois un lieu qui a permis la confrontation de critiques aguerries et l'émergence de nouveaux talents. Il faut que cela demeure », explique le nouveau directeur de la publication Eric Lenois, cité par *Le Parisien*. De leur côté, les nouveaux actionnaires assurent vouloir « pérenniser et développer *Les Cahiers du cinéma* en leur redonnant un ancrage français », annonçant des développements « dans les univers médias et hors médias ».

Moins d'un mois plus tard, la rédaction des *Cahiers du cinéma* annonce dans un communiqué sa démission en bloc, en faisant jouer la clause de cession. « Le nouvel actionnaire est composé notamment de huit producteurs, ce qui pose un problème de conflit d'intérêts immédiat dans une revue critique. Quels que soient les articles publiés sur les films de ces producteurs, ils seraient suspects de complaisance », écrit la rédaction. Plus grave encore : « La charte d'indépendance annoncée d'abord par les actionnaires a déjà été contredite par les annonces brutales dans la presse. Il nous a été communiqué que la revue devrait « se recentrer sur le cinéma français ». L'annonce sur le poste de directrice générale de la déléguée générale de la SRF (Société des réalisateurs de films), Julie Lecliph, ajoute aux craintes d'une influence du milieu du cinéma français. »

Les journalistes précisent qu'il leur « a été communiqué que la revue deviendrait « conviviale » et « chic ». Or *Les Cahiers du cinéma* n'ont jamais été ni un ni l'autre, contrairement à ce que prétendent les actionnaires. *Les Cahiers* ont toujours été une revue critique engagée, prenant des positions claires. L'article le plus célèbre de la revue est celui de François Truffaut, « Une certaine tendance du cinéma français » (1959), fustigeant la bourgeoisie d'une partie du cinéma français. Ce serait dénaturer *Les Cahiers* que de leur faire une vitrine clinquante ou une plate-forme de promotion du cinéma d'auteur français. » Les journalistes démissionnaires meurent aussi en cause un « nouveau actionnaire [qui] se compose essentiellement d'hommes d'affaires proches du pouvoir. *Les Cahiers du cinéma* ont pris parti contre le traitement médiatique des « gilets jaunes », contre les réformes touchant l'université (Parcoursup) et la culture (le pass Culture) et mis en question à son arrivée la légitimité du ministère de la Culture, qui s'est d'ailleurs félicité publiquement du rachat de cette entreprise privée. Là aussi les actionnaires ont des intérêts qui nous interrogent. Enfin,

Développements « dans les univers médias et hors médias »

Il faut croire cependant que l'appétit de Xavier Niel n'était pas rassasié puisqu'il fait partie, avec notamment le patron d'Allice Média (BFM, RMC, *Libération*, *L'Express*...) Alain Weill et le créateur de Meetic Marc Simoncini, du tour de table de vingtaine d'investisseurs qui ont racheté *Les Cahiers du cinéma* en février. Ce titre était la propriété de l'Anglais Richard Schlegman depuis qu'il l'avait racheté en 2009 au groupe Le Monde. « Le journal était la référence de la critique française et cette place a été un peu perdue. Nous allons entamer un grand travail de

à l'heure où toute la presse a été rachetée par les grands des télécoms, et où les patrons de Meetic, de Free, de BFM jouent aux *business angels*, nous refaisons cette concentration dans les mains des mêmes de titres jadis libres. »

Placement financier à long terme

Concentration ? On ne saurait mieux dire à la lecture du communiqué publié le 21 avril, dans lequel « Vivendi annonce l'acquisition de 10,6 % des titres du Groupe Lagardère ». Il s'agit d'un placement financier à long terme témoignant de la confiance de Vivendi dans les perspectives de ce groupe français, fait de positions de leadership international dans ses principaux métiers et qui traverse, comme beaucoup d'autres, une période difficile », ajoute Vivendi, dont le conseil d'administration est présidé par Vincent Bollore. Vivendi, c'est le Groupe Canal + (chaînes Canal +, C8, CStar et CNews), Lagardère, c'est, pour sa seule partie médias, Europe 1, Virgin Radio, RPM, *Paris Match*, *Le Journal du dimanche*, *Version femme*... Un groupe en difficulté, qui a déjà revendu de nombreux actifs depuis l'arrivée à sa tête d'Arnaud Lagardère, le fils du fondateur Yann Luc Lagardère. Au sein de l'activité médias, c'est le cas de plusieurs magazines – *Elle*, *Télé 7 jours*, *Public*, et *France Dimanche* –, revendus à l'homme d'affaires tchèque Daniel Kremlinsky. Reste à savoir si l'objectif de Vincent Bollore est uniquement de jouer le bon Samaritain en achetant un peu d'argent frais à Lagardère. Peu probable, comme *Libération* : « Quand Vincent Bollore s'invite dans une entreprise, c'est le plus souvent pour en prendre le contrôle ou en récupérer les plus beaux morceaux. On se souvient de son arrivée sur la pointe des pieds au sein de Vivendi en 2011, après la vente de ses chaînes gratuites Direct 8 et Direct Star, Canal +. Un placement financier, à l'époque. Neuf ans plus tard, Bollore possède près de 30 % de Vivendi, où il fait la pluie et le beau temps, à son plus grand profit. [...] Il pourrait être intéressé par des actifs détenus par Lagardère, notamment ses médias : les radios Europe 1 (pour le rapprocher du CNews de Canal +, comme le dit une vieille rumeur ?), Virgin et RMC, le magazine *Paris Match* et *Le Journal du dimanche*. Des synergies dans l'édition sont peut-être envisageables également, sous réserve d'être acceptées par l'Autorité de la concurrence : Lagardère possède le numéro un français, Hachette, tandis que Vivendi a le numéro deux, Edittis. » ■

PARIS-NORMANDIE

La valse du patron de presse CANDIDAT aux municipales



Après son placement en liquidation judiciaire, le quotidien régional se cherche un repreneur. Candidat à la mairie de Rouen, son propriétaire avait auparavant tenté de le revendre.

Rossel tentera sûrement à nouveau sa chance. Ce n'est pas une surprise, mais Michel Nozière, président du groupe Rossel-La Voix. La lui-même confirme récemment lors d'une des réunions hebdomadaires que tient *La Voix du Nord* avec ses délégués syndicaux: le groupe belge continue de s'intéresser à la reprise de *Paris-Normandie*. Lancé en 2017, lorsque le tribunal de commerce de Rouen avait préféré à sa proposition de reprise le plan de continuation présenté par Xavier Elle. Ce dernier avait racheté le titre en 2012, à nouveau placé en redressement judiciaire en avril 2016.

L'activité et un délai de trois mois pour trouver un repreneur. Ce placement en liquidation judiciaire a été demandé par la direction actuelle de *Paris-Normandie*. Dans un communiqué, elle justifie sa démarche par les conséquences de la crise du Covid-19: « Perte de 90 % de nos recettes publicitaires, de 60 % de nos recettes légales, de 20 % de nos annonces carnets, le tout associé à une baisse de la diffusion de plus de 20 %. C'est donc 490 000 € de manque à gagner immédiat sur le seul mois de mars, et en se projetant à fin mai, cette somme atteindra les deux millions d'euros. »

“Charte d'indépendance”

Mais, la encore, l'histoire récente de *Paris-Normandie* mêle gros sous et politique. Entré au capital de *Paris-Normandie* en 2017 avant d'en devenir l'actionnaire majoritaire

L'entrepreneur Jean-Louis Louvel a annoncé à l'été 2019 sa candidature à la mairie de Rouen pour les municipales de 2020. Une situation qui amènera la signature, fin janvier, entre la société des journalistes créée pour l'occasion et la direction, d'une « charte d'indépendance pour les élections ». Le texte révisait la performance de ne jamais mentonner la candidature du propriétaire du quotidien à la mairie de Rouen. Une candidature qui n'a d'ailleurs pas été une grande réussite car, à la tête de la liste « Rouen autrement » et malgré le soutien conjugué de LREM, de LR et des centristes, l'entrepreneur est arrivé en troisième position, avec un peu moins de 17 % des voix. Mais avant cela, Jean-Louis Louvel avait annoncé qu'il comptait se retirer du quotidien et qu'il était en négociation avec le producteur de télévision Pierre-Antoine Capton. Ce dernier est notamment le cofondateur avec Xavier Nid et Mathieu Pigasse (le monde est petit) de la société de production Medtawan. En janvier, le rachat de *Paris-Normandie* par Pierre-Antoine Capton, réputé proche de Emmanuel Macron, est annoncé comme acté et même confirmé par l'actionnaire majoritaire. Avant de capoter quelques semaines plus tard. Faut-il voir un lien avec les projets municipaux contrariés de Jean-Louis Louvel ? Le Snpac-CCGT de *Paris-Normandie* assure en tout cas qu'« une fois de plus les salariés et leurs élus se sentent trahis par leur principal actionnaire », qui « profite de la situation de pan-démie pour [les] abandonner au tribunal de commerce », après s'être « empressé de remonter des fonds auprès de son groupe Finhoco, déjà largement bénéficiaire ». Les affaires sont les affaires...

1. Pierre-Antoine Capton a coproduit Les Couilles d'une victoire, un documentaire sur la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron de 2017.



Professionnels de la presse Nous protégeons vos talents

Audiens est le partenaire au quotidien de tous les professionnels de la culture et de la création. Sa vocation : protéger les personnes tout au long de la vie, faciliter le quotidien, offrir des solutions innovantes, adaptées aux métiers et spécificités des professions.

La protection sociale professionnelle est une création continue

- Retraite complémentaire Agric-Arrco
- Assurance de biens
- Accompagnement solidaire et social
- Médical et prévention santé
- Congés spectacles
- Services aux professions

www.audiens.org



Erwan Floch

RADIO FRANCE

Égalité femmes-hommes L'AUTOSATISFACTION NE SUFFIRA PAS



CALORIE DRULLE

à l'ournée internationale de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars, a été l'occasion pour Radio France de se gorifier d'avoir obtenu une note de 93 points sur 100 à l'index gouvernemental sur l'égalité salariale. Dans un communiqué, la CGT de Radio France invite la direction à « plus d'humilité » : « Car le grand bond en avant de Radio France est, pour l'essentiel, dû à une sorte de l'illégalité explique la CGT. Radio France gagne 15 points d'un seul coup, uniquement en se conformant à la loi, c'est-à-dire en octroyant systématiquement une augmentation aux femmes de retour de congé maternité. Chapeau bas. Bref, rappel utile en ces temps d'autocongratulation : Radio France ne progresse pas au chapitre des écarts de salaires moyens entre les femmes et les hommes ».

La CGT apporte d'autres précisions : « Le bon score de Radio France à l'index s'explique

aussi par l'augmentation du nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise. » En revanche, « les femmes directrices de radios locales et les femmes responsables des programmes sur le réseau sont des exceptions. Les femmes cadres sont encore minoritaires.

“Longs mois de négociation”

Quant au temps partiel subi, il touche encore très majoritairement des femmes. Autant de situations dont le nouveau barème imaginé par le gouvernement ne tient pas compte. » « Si la libération de la parole des victimes de sexisme et de harcèlement sexuel a donné lieu à l'ouverture de plusieurs enquêtes ces derniers mois, le dispositif est encore très imparfait. Les précaires, premières cibles de ces agissements à Radio France, doivent être écoutés et protégés », ajoute la CGT. Radio France.

La direction de la rédaction de *La Voix du*

Nord s'est elle aussi félicitée des engagements pris concernant l'égalité femmes-hommes dans la cadre d'ateliers baptisés « Ouvrons la Voix ». « Nous avons déjà eu l'occasion de

saluer ce travail », commente le SNJ-CGT de *La Voix du Nord*, qui rappelle cependant d'autres « engagements à la suite de longs mois de négociation avec les organisations syndicales en matière d'égalité professionnelle ». « Le SNJ-CGT veillera à l'application de cet accord signé le 12 décembre », qui prévoit notamment « une enveloppe de 210 000 € sur trois ans pour réduire les écarts de rémunération dans l'entreprise » et « une attention particulière portée aux femmes enceintes travaillant le soir et la nuit ». En

revanche, la direction a refusé « cette revendication du SNJ-CGT : que soit inscrite noir sur blanc dans l'accord sur l'égalité professionnelle la nomination d'une femme au sein de la rédaction en chef dans les trois ans ». Les bonnes intentions ont leurs limites. ■

AFP-SERVICES

UN DANGEREUX mélange des genres

Les montres de luxe Hublot, Coca-Cola, McDonald's, Pirelli, Ferrero, Publicis... voilà quelques-uns des clients d'AFP-Services, filiale de l'AFP spécialisée dans les contenus sur mesure, qui travaille également pour des institutions tels la Commission et le Parlement européen. AFP-Services « s'est développée pratiquement en dehors de toute directive sur ses modes opératoires ou ses relations de travail avec la maison mère AFP », constate un rapport interne rédigé par un ancien rédacteur en chef de l'agence. Conclusion de ce dernier : « Il est bien clair que le travail d'AFP-Services pour le compte de clients corporate ou d'institutions, qui représentent la majeure partie de son portefeuille, n'est pas du journalisme. »

C'est d'ailleurs plus grave qu'une réelle confusion est entretenue avec le travail de l'AFP. Ainsi, « la couverture d'un événement organisé par Hublot avec les footballeurs Mbappé et Pedé a aussi posé beaucoup de questions, la marque et les montres du même nom s'inquièrent de manière insistante

sur le fil photo de l'AFP », souligne le SNJ le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et le SCF-FJO, qui ont saisi début janvier le conseil supérieur de l'AFP pour dénoncer ce « mélange des genres entre information et communication ». Ils appellent sur d'autres exemples, comme cette « interview de pro-pagande réalisée pour un parti politique en Malaisie par AFP-Services, et créditée "AFP" par des médias malaisiens... »

“Mutualisation des ressources rédactionnelles”

Les syndicats ajoutent même dans leur courrier de saisine que « la confusion des genres est soigneusement entretenue par AFP-Services, qui affirme sur son site Web : « AFP-Services permet à l'univers de la communication d'entreprise et institutionnelle d'accéder à la vitesse, la pertinence et l'expérience d'une grande agence de presse internationale. Riche de son réseau mondial de 250 journalistes reporters d'images et 350 photographes, AFP-Services assure un traitement journalistique de classe mondiale et un savoir-faire marketing

LIVRE

Une “enquête sur les coulisses de l'information”

avec « Bâtonner, comment l'argent détruit le journalisme », notre camarade Sophie Eustache signe une « enquête sur les coulisses de la production de l'information, notamment les conditions de travail dans les services Web », explique-t-elle dans une interview à RFI. Elle se souvient de ses débuts en presse professionnelle, quand elle était « soumise à des injonctions contradictoires de faire en même temps de la qualité et de produire beaucoup d'articles pour générer du clic ».

« Bâtonner, c'est reprendre à la marge une dépêche de agence de presse, c'est-à-dire faire

du copié-collé en agrémentant de quelques informations qu'on a été piquer sur d'autres articles chez les concurrents, dans la presse étrangère, etc. », résume-t-elle. Des tâches généralement confiées à des journalistes débutants, qui subissent « la contrainte [de] la productivité, écrite tant d'articles par jour, parce qu'il faut remplir les sites de contenus, pour être toujours en tête des agrégateurs comme Google ». « Ces conditions de travail entraînent une information de piètre qualité et cela joue dans le désamour du public à l'égard des médias, notamment privés », poursuit Sophie Eustache. Elle prend l'exemple de cette fausse information, reprise

par de nombreux médias, sur le décès par crise cardiaque d'un homme qui regardait un film d'horreur : « Ça vient d'un journal indien, en fait, c'est une opération de communication pour faire de la pub pour ce film », explique-t-elle, « mais ces repris patrons de presse, dont l'intérêt n'est pas tant la qualité de l'information et d'informer le public que d'avoir des journalistes qui ne leur coûtent pas trop cher et éventuellement de pouvoir attraper des revenus publicitaires ».

1. Bâtonner, comment l'argent détruit le journalisme, de Sophie Eustache, Editions Amsterdam.

STAGE

Au centre Benoît-Frachon, des journalistes CGT EN FORMATION

Se défendre, cela s'apprend. Début mars, seize camarades journalistes ont participé à une formation du SNJ-CGT au centre Benoît-Frachon de Gif-sur-Yvette, dans l'Essonne, avec pour objectif de mieux connaître leurs droits et en conquérir de nouveaux, dans un secteur particulièrement fragilisé ces dernières années par les coups de boutoir néolibéraux.

Par David Courbet

Huit femmes et autant d'hommes regroupés sur un seul site verdoyant en pleine campagne. Ici mais bien à la CGT. Plus exactement au centre de formation syndicale Benoît-Frachon. Acquis par le syndicat peu après la Libération – après avoir appartenu à la famille Rothschild, à un Russe blanc puis servi de bordel pour les officiers de la Wehrmacht –, le domaine accueille chaque année sur ses 75 hectares près de deux mille stagiaires venant de toutes les fédérations CGT. Et, une fois par an, une promotion de journalistes du SNJ-CGT.

Apprivoiser cette nouvelle instance qu'est le CSE

« Je cherchais une confrontation d'expériences avec mes camarades, notamment savoir comment ils vivent leur vie syndicale dans leurs médias respectifs, mais surtout m'informer, car je suis le seul élu SNJ-CGT dans mon canard au milieu d'élus SNJ. Je manque de documentation et suis encore novice. Ici, je peux trouver quelqu'un qui peut me guider », explique Manuel Desobos, 37 ans, journaliste à la locale de Beaume du *Bien public* et élu au comité social et économique (CSE).

Parmi les nombreux formateurs, Véronique Marchand, du service politique de France 3 Lille et secrétaire générale du SNJ-CGT de France Télévisions. « En une dizaine d'années, on a mortifié à France Télévisions, passant de près de vingt mille à quinze mille personnes aujourd'hui », lâche-t-elle. Consciente qu'avec la digitalisation, « on est confronté à la transformation des métiers, avec une priorité qu'il faut prendre en compte », la journaliste de France 3 estime qu'« il ne faut pas se précipiter, il faut d'abord former les gens », ce qui coûte forcément du temps et... de l'argent. Face à ces transformations souvent à marche forcée, les syndicats ont un rôle primordial à jouer et surtout le SNJ-CGT : « La règle d'or quand tu es journaliste et syndicaliste, c'est de ne pas avoir peur de qui tu as en face de toi, que ce soit un politique ou ton patron. Et pour ne pas avoir peur, il faut être respecté sur les combats qu'on mène », s'exclame-t-elle. « On porte une vision émanicipatrice, celle



LUDOVIC FINEZ

PSGST...
vous auriez
un dédop qui
seul la sueur ?

JE VOUDRAIS
PARTICIPER
INCOGNITO À
UN STAGE DE
DECOUVERTE
DE LA CGT !



BARAUSE

d'un projet de société. C'est pour ça qu'on est à la CGT et que je reste optimiste

car, à force de nous embêter, les patrons vont finir par recevoir un sacré retour de bâton », embraye Emmanuel Vire, l'intervenant du secrétaire général du SNJ-CGT sur le rôle du CSE et l'investissement de la hiérarchie des normes suite aux « réformes » successives des gouvernements sous Hollande puis Macron est particulièrement suivie par les stagiaires, pratiquement tous élus dans cette nouvelle instance. « En regroupant les CE, DP et CHSCT, le CSE a permis de casser un rapport de force : c'est désormais la direction qui préside. Du coup, rien que l'emplacement dans la salle est primordial. Installez-vous face à elle ! Il faut remettre en place un rapport de force et ne rien lâcher », conseille Emmanuel Vire.

Un discours qui rassure Adèle Paul, journaliste pigiste et rédactrice en chef adjointe chez Unique Heritage Entertainment (groupe Disney) et toute récente adhérente au syndicat. « Je suis venue chercher des réponses sur le CSE, notamment en ce qui concerne les normes de manœuvre, et savoir comment engager un rapport de force. En fait, il faut se dire qu'on peut y aller et se lâcher. La formation m'a rendu beaucoup plus sereine pour les prochaines réunions. »

Débat sur le Conseil de déontologie

Cette formation est également l'occasion de débats. Comme la récente

mise en place du Conseil de déontologie des médias. A peine créé – en décembre 2019 –, il a partagé la profession. Et les syndicats : le SNJ et la CDDT y siègent, le SNJ-CGT a refusé. Cet organe d'autorégulation, indépendant de l'État, a pour mission principale, après saisine du public ou auto-saisine, d'émettre des avis sur les pratiques médiatiques et les contenus publiés et diffusés. « Nous souhaitons qu'un journaliste ait les moyens d'exercer son métier. Sauf que pour être libre, il doit être bien payé. Son seul devoir est de fournir un travail honnête et vérifié », explique Emmanuel Vire. « Mais vu la perte de confiance du public dans la profession, même si cette instance est un nouveau grand machin, qu'est-ce qu'on a à y perdre ? », lui demande un stagiaire. « Nous considérons que les conditions – indépendance des rédactions, loi anticoncentration, réforme des aides à la presse, respect du code du travail... – ne sont pas réunies pour créer une telle instance. Et puis, quel sens cela aurait-il d'y siéger aux côtés de patrons qui baffouent nos droits ? », répond le secrétaire général du SNJ-CGT.

Rappelons que selon le baromètre annuel du journal *La Croix*, 41 % des Français se désintéressent de l'information des médias traditionnels et seulement 24 % d'entre eux leur font confiance selon un sondage pour Reuters datant de juin 2019. La critique des médias est « essentielle et est remarquablement effective par des sites comme Actemud ou Arrêt sur images mais, malheureusement, leur audience ne permet pas de toucher suffisamment de citoyens, puis, souvent à juste titre, pensent souvent que tous les journalistes vivent dans leur tour d'ivoire parisienne », ajoute un stagiaire.

Échanges avec des camarades d'autres fédérations

La journée termine, le groupe se retrouve après le repas au « coin-rivail » qui, comme son nom l'indique, permet de relâcher le monde dans une ambiance détendue. C'est également l'occasion d'y croiser, entre deux parties de billard, ping-pong ou karaté, des camarades d'autres fédérations, souvent agréablement surpris d'apprendre que des journalistes militent à la CGT. Un déficit de notoriété que Pablo Aigué, secrétaire à la vie syndicale au bureau national et responsable du stage, espère voir comblé lors du prochain congrès du SNJ-CGT, en octobre à Lille. Il souhaite un renouvellement des instances pour permettre au SNJ-CGT de « devenir plus inclusif, diversifié et ouvert. Le syndicat doit s'adapter aux nouvelles attentes de nos membres et des salariés. »

RADIO

Radio BIP, bisontine, impertinente et POPULAIRE

Avec ses dix millions d'auditeurs-lecteurs-spectateurs, Radio BIP est le premier média indépendant associatif de Franche-Comté.

En 1977, un groupe d'amis, profs pour la plupart, se réunissent pour créer une « radio pirate ». « Il faut savoir que la répression qu'on connaît aujourd'hui n'était pas du tout la même à l'époque », dit Henri Lombardi, un des initiateurs du projet et actuel président de l'association. « On émettait une heure par semaine et on allait dans les collines de Bregille *un quartier sur les collines de Besançon* avec un émetteur et une cassette qu'on enregistrerait à l'avance. Autant dire qu'il n'y avait pas beaucoup de monde qui écoutait, mais c'était un symbole pour nous, et on se marrait pas mal. »

“Idéalistes, écologistes, gauchisants et farfelus”

C'est ainsi que l'aventure a commencé. Ce petit groupe fait partie des nombreux autres qui ont lutté pour la libéralisation des ondes en France. Avant 1981, le monopole d'État interdisait toute autre fréquence, malgré les parades trouvées par des radios commerciales qui émettaient en AM depuis Monaco (RMC), le Luxembourg (RTL), l'Allemagne (Europe 1) ou Andorre (Sud Radio). À Besançon, Radio 25 (l'ancien nom de Radio BIP) émettait de 19 h à 20 h tous les mercredis, entre 100 et 109 Mhz FM. Des procès-verbaux des renseignements généraux (RG) définissent ainsi les animateurs de Radio 25 : « On peut les qualifier d'idéalistes, écologistes, gauchisants et farfelus ». En 1981, enfin autorisée, la radio devient un média indépendant associatif qui émet sur les ondes FM dans le Grand Besançon.

BIP (bisontine, indépendante et populaire) a su évoluer avec son temps et elle compte aujourd'hui plus de quarante bénévoles et deux salariés, journalistes en CDI. Depuis 2008, un deuxième canal a été créé sous le nom de Média 25 (clin d'œil à Radio 25 des années pirates), qui produit exclusivement des vidéos.

Avec plus de dix millions de personnes qui suivent le média hybride (audio, vidéo, écrit), Radio BIP est désormais le premier média indépendant associatif de la région Franche-Comté. Depuis 2015, Radio BIP a commencé à affirmer davantage sa fibre journalistique. Signataire de la Déclaration de Munich des

devoirs et des droits des journalistes, version 2017, la petite équipe de journalistes a mis en place une formation pour toutes les personnes bénévoles voulant apprendre les bases. Les statuts du média sont clairs :

« Donner la parole à ceux qui ne l'ont pas. » Et c'est valable aussi pour les journalistes en herbe. Grâce à cet encadrement, les personnes bénévoles qui traitent l'info respectent les mêmes règles que les journalistes ayant leur carte professionnelle. Cela permet aussi une protection juridique en cas de souci sur le terrain. Avec une rotation d'environ cinquante personnes par an (parfois beaucoup plus), Radio BIP a ouvert ses portes à plus de deux mille bénévoles depuis 1977. Beaucoup sont aujourd'hui journalistes professionnels dans des médias nationaux ou locaux.

Répression policière et prélectorale

Comme une grande partie des médias qui couvrent l'actualité, Radio BIP s'est retrouvée ces derniers mois dans la tourmente répressive policière et prélectorale. Le 29 mars 2019, lors d'une manifestation à Besançon, un policier frappe à la tête et par derrière une jeune manifestante « gilet jaune » pacifique. L'image filmée par un journaliste de Radio BIP est reprise par les médias nationaux et fait le « 20 h » de l'ensemble des journaux télévisés. À partir de ce moment, la police locale va commencer une longue série d'interpellations de reporters ou de photographes bisontins, placés en garde à vue ou en « audition libre » sur la foi d'interpellations grotesques de la loi anticasseurs.

Par exemple, les autorités essaient d'empêcher les reporters de travailler en arguant du port de masque à gaz, comme motif d'arrestation. Deux reporters, un bénévole de Radio BIP et un correspondant de *Fractuel*, ont été condamnés à deux mois de prison avec sursis le 16 mars 2020 pour de prétendues violences en marge d'une manifestation. En 1977, la petite radio pirate faisait un pied de nez à un gouvernement qui utilisait le monopole des ondes pour censurer l'Info. En 2020, le combat pour la liberté d'expression et la liberté de la presse continue. ■

1. *Voir notre communiqué sur le site du SNJ-CGT : « Fractuel Info et Radio BIP Média25 ne se laisseront pas intimider ».*

TÉLÉVISION

La dure vie DU JOURNALISTE CANDIDAT aux municipales

La direction de France Télévisions a décidé de durcir les obligations et interdictions imposées aux journalistes de ses rédactions qui se présentent au scrutin municipal de 2020. Des règles « disproportionnées » et « discriminatoires », estiment le SNJ-CGT et Sud Médias Télévision, qui attaquent en justice.



Utilisation d'un pseudonyme jusqu'à la date du deuxième tour pour les sujets diffusés à l'antenne ou sur le site Web. Interdiction de réaliser des reportages politiques, en particulier sur des sujets concernant les compétences des municipalités et des agglomérations. Interdiction de présenter toute émission jusqu'au soir du deuxième tour, jusqu'à maintenant, les règles en vigueur à France Télévisions pour les journalistes de ses rédactions candidates à une élection municipale étaient assez claires. La direction de la chaîne publique a cependant voulu, par la publication d'une note interne, les durcir à l'occasion du scrutin municipal de 2020. Et édicter des obligations et interdictions avant même le 3 février 2020, date à partir de laquelle s'applique la recommandation du CSA visant à faire

bénéficier les candidats aux municipales et leurs soutiens « d'une présentation et d'un accès équilibrés à l'antenne ».

Parmi les interdictions opposées aux journalistes de France Télévisions candidats au scrutin, celle d'« exprimer une opinion politique dans le cadre professionnel ». Y compris sur les réseaux sociaux sous leur propre compte. À compter du 3 février, on passe à l'interdiction de signer un reportage politique et de passer à l'antenne. Et dès le début de la campagne officielle, interdiction de signer tout reportage, même non politique. Certaines de ces interdictions sont étendues aux journalistes conjoints de candidats. Quant au journaliste élu conseiller municipal dans une ville de plus de 3 500 habitants ou maire, il se voit contraint à un retrait total de l'antenne.

Les conjoints de candidats également dans le collimateur

À la mi-Janvier, le SNJ-CGT de France Télévisions a demandé à la direction de revenir aux règles antérieures. Devant l'impossibilité de trouver un terrain d'entente, l'affaire a été examinée en référé le 2 mars devant le tribunal judiciaire de Paris à la demande du SNJ-CGT et de Sud Médias Télévision. Dans son argumentaire, l'avocate du SNJ-CGT, Marie-Laure Durfresne-Castets, explique que ces nouvelles règles n'ont pas été soumises aux élus du personnel. Elle ajoute que la note a un caractère « disproportionné » et « discriminatoire ». Disproportionnée car les restrictions ne peuvent se justifier qu'en cas d'infraction au principe de neutralité du service public. En quoi, par exemple, retirer de l'antenne un journaliste qui tient une rubrique culinaire ou culturelle répondrait à ce principe ? Appliquer à la lettre la note de la direction reviendrait également à interdire à certains journalistes de faire leur métier, tout simplement. Discriminatoire, donc, car l'interdit professionnel n'est pas lointain. Pour le journaliste conjoint d'un candidat ou d'une candidate aux élections municipales, c'est encore plus choquant. Car l'avis du CSA du 20 février 2020 est beaucoup plus circonstancié et définit le soutien à un candidat comme quelque qui appelle explicitement ou conjointement ne suffit pas du tout à entrer dans cette catégorie.

Le dossier va en appel et garde toute son actualité

Un raisonnement que n'a malheureusement pas suivi la vice-présidente du tribunal judiciaire de Paris. Elle a considéré qu'il n'y avait pas de « trouble manifestement illicite » dans la publication et l'application de la note interne en question. L'affaire ira en appel, pour une décision qui devra être rendue avant l'automne. Avec les incertitudes qui pèsent sur la date réelle à laquelle se tiendra le second tour des municipales, voire sur la réorganisation de l'ensemble du scrutin dans les villes où aucune liste n'a été élue au premier tour, le dossier garde toute son actualité. ■



ATELIERS

COOPÉRATION et projets européens :

Le SNJ-CGT s'implique

Réunissant des syndicats et associations membres de la Fédération européenne de journalistes, le projet « Faire face aux changements dans les médias » s'est déroulé en 2018 et 2019. Le SNJ-CGT a participé aux six ateliers de travail proposés à Nuremberg, Bucarest, Stockholm, Lisbonne, Istanbul et Thessalonique. Fort de cette expérience, le syndicat s'est engagé pour accueillir un des ateliers du prochain programme 2020-2021, « Confiance et qualité dans le journalisme ».

Travailler ensemble, échanger de bonnes pratiques, renforcer nos réseaux. Voilà d'excellentes raisons pour s'impliquer dans les programmes et projets proposés par la Fédération européenne de journalistes, dont le SNJ-CGT est membre. En 2018 et 2019, cela s'est traduit par la participation de plusieurs représentants du syndicat aux ateliers thématiques proposés dans le cadre du projet « Faire face aux changements dans les médias ». « Le passage au numérique dans le journalisme a entraîné une pression sur les modèles commerciaux des éditeurs traditionnels et numériques, et un changement dans la façon dont les nouvelles sont présentées et distribuées. La réduction des coûts, la surcharge du personnel et la rapidité des cycles d'information ont entraîné de mauvaises conditions de travail pour les journalistes et des questions de qualité et de



Coorganisateur d'un prochain projet

Fort de cette expérience, le syndicat s'est inscrit comme coorganisateur du prochain programme intitulé « Confiance et qualité dans le journalisme » aux côtés des canadiens finlandais, monténégrins, espagnols, belges et allemands. En fin d'année dernière, le projet a reçu le feu vert de l'Union européenne. Cette fois, il s'agit de réfléchir aux moyens, pour les journalistes et les médias, d'atteindre un public diversifié et de fournir des informations fiables aux citoyens pour qu'ils participent aux processus démocratiques et fassent des choix éclairés, alors que les « fausses nouvelles » prolifèrent et qu'il devient de plus en plus important de rétablir la confiance et d'assurer la qualité du journalisme pour lutter contre la désinformation. « Aujourd'hui, les journalistes travaillent dans des conditions de plus en plus précaires : charge de travail accrue, des journaux plus longues et des exigences accrues en matière de compétences multiples. Sans conditions de travail décentes et sans modèles de financement durables, le journalisme de qualité peut à peine s'épanouir », souligne la FEJ, Bureau, en mars 2019 ; sur les questions de genre et diversité, à Istanbul, en juin 2019 ; la conférence finale, à Thessalonique, en octobre 2019. Veronique Marchand, Aurélie Constant, Mouloud Aïssou et Pablo Aïquel nous ont représentés dans ces ateliers

à engager un dialogue social avec les partenaires nationaux et européens.

Premiers ateliers reportés à cause de la pandémie

Les cinq ateliers thématiques prévus dans le projet sont :

- Nouvelle directive européenne sur le droit d'auteur : comment obtenir une part équitable pour les journalistes ? (Bruxelles).
- Les photographes et les droits des photojournalistes (Podgorica, Monténégro, octobre 2020).
- Lutte contre la désinformation (Helsinki, avril 2021).
- Compétences numériques et formation interne (Berlin, juin 2021).

À cause de la pandémie, les premiers ateliers en Belgique et en France ont été reportés à une date ultérieure. Même l'assemblée générale de la FEJ, prévue en mai, puis en novembre à Zagreb, n'est pas certaine de se tenir à l'heure où nous écrivons ces lignes. Une conférence finale sur l'égalité des sexes et la diversité, s'appuyant sur le Manifeste sur l'égalité des sexes adopté par la FEJ, qui met l'accent sur la violence contre les femmes devrait se tenir à Malaga (Espagne) en octobre 2021.

Pablo Aïquel

FORMATIONS

L'ETUI forme la nouvelle génération de dirigeantes syndicales

D'abord fin 2019, puis au printemps 2020, une vingtaine de femmes syndicalistes de toute l'Europe ont participé à la formation « Leadership et renforcement des capacités des femmes syndicalistes » proposée par l'Institut syndical européen (European Trade Union Institute, ETUI). Grâce à la Fédération européenne de journalistes (FEJ), plusieurs femmes journalistes ont bénéficié de ce programme, dont Aurélie Constant, membre du bureau national du SNJ-CGT. Objectif : promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein des syndicats en Europe. Au programme : des échanges d'expériences entre femmes syndicalistes et avec des dirigeantes expérimentées, un travail sur la confiance en soi, le développement de compétences comme la négociation, la communication, la résolution de conflits ainsi que du coaching. « De quoi donner l'envie de bousculer les choses au sein de syndicats encore trop souvent dirigés par des hommes. »

Une formation à Paris et une présentation à Dublin

Dans le cadre d'un autre programme au long cours, pour améliorer l'organisation des « travailleurs atypiques », coorganisé par la Fédération internationale des acteurs (FIA), la Fédération internationale des musiciens (UNI-MEI) (qui regroupe les cadres et techniciens des médias) et la Fédération européenne de journalistes, le SNJ-CGT a obtenu l'attribution d'une formation de quatre jours sur l'organisation et la stratégie syndicale pour les travailleurs atypiques. Dans notre cas, les journalistes rémunérés à la pige, par exemple. Cette formation s'est déroulée en deux sessions de deux jours, en mai et novembre 2019 dans nos locaux de Montreuil, avec la responsabilité de Unions 21, un cabinet d'expertise en organisation syndicale britannique. Ces sessions ont été ouvertes aux différents syndicats membres de la FEJ (la CPDT Pigeistes a participé), mais également à des partenaires comme l'association Profession : Pigeiste et le collectif Ras la Plume. Seuls deux autres pays ont bénéficié en 2019 de l'intervention de la formatrice Becky Wright : le syndicat des journalistes néerlandais, qui a organisé une grève de photojournalistes en janvier 2019, et le



syndicat de musiciens de Finlande. Les participants des trois pays ont présenté leurs acquis et les bénéfices tirés de ces formations lors de la conférence finale à Dublin, à laquelle ont également participé des dirigeants du SNJ-CGT, musiciens et acteurs de la Fédération du spectacle CGT.

ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).